

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 18 mars 2014.

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous la réponse à votre questionnaire. Des compléments d'informations vous seront peut-être envoyés ultérieurement :

Dans la mise en œuvre de moyens militaires, une composante aérienne de combat reste actuellement encore nécessaire. Le rôle de futurs avions de combat pourrait être d'assurer des missions de police du ciel, de reconnaissance, de défense aérienne ainsi que d'appui aux troupes engagées au sol. Le remplaçant du F-16 devrait posséder une capacité multirôles réelle; disposer d'une technologie récente et éprouvée mais également pouvoir participer à des missions expéditionnaires hors d'Europe.

La Belgique doit occuper un rôle actif dans la construction d'un projet de défense européenne mais également continuer à contribuer loyalement à la défense collective. Elle aura à s'investir équitablement dans la résolution de crises et de conflits, à la stabilisation de zones et au rétablissement de l'état de droit où cela s'avère nécessaire.

Pour ce faire, elle doit maintenir une capacité d'intervention militaire efficace permettant ainsi de garantir la paix et la sécurité.

Pour atteindre ces objectifs, la Défense doit maintenir un niveau de financement acceptable. Depuis les années 2000, le département n'a cessé de voir son budget baisser et subir un important désinvestissement.

Dès lors, nous plaidons pour que la situation budgétaire du département puisse se stabiliser afin de lui permettre de remplir d'une manière crédible ses missions. Pour participer à l'effort budgétaire, des solutions de rationalisation peuvent malgré tout être envisagées. L'actualité récente, nous démontre à suffisance qu'un désarmement unilatéral face à l'émergence de nouvelles puissances militaires est contre-productif pour la sécurité de la planète.

Le renouvellement de la flotte d'avions de combat pourrait se limiter à l'achat d'une vingtaine d'exemplaires, étoffée éventuellement d'hélicoptères et de drones d'observation supplémentaires. Le programme d'acquisition devrait induire des retombées industrielles pour nos trois régions et assurer la fabrication en Europe. Le modèle choisi devra générer des coûts raisonnables à l'usage. Etant donné les retombées économiques à obtenir, le financement du programme devrait faire l'objet d'un budget fédéral spécifique et distinct du budget annuel d'investissements du Département de la Défense.

Etant donné le déplacement vers l'Est des limites de l'alliance à défendre, la politique de bases avancées pour des armes nucléaires non stratégiques ne nécessite plus une capacité d'emport aérien stationnée dans le Nord-Ouest de l'Europe mais bien plutôt en Europe Centrale. De plus, l'évolution des vecteurs (bombardiers furtifs, missiles de croisière, sous-marins) ne rend pas indispensable l'existence d'une flotte de chasseurs-bombardiers située près de la Mer du Nord. Aussi, l'acquisition d'une vingtaine d'avions de combat assignés à des missions plus conventionnelles, nous semble donc plus pertinente.

Cordialement,

Vossaert Michaël

Attaché à la Présidence des FDF

mvossaert@fdf.be

02/549.66.14